

Compte-rendu du CSE de Mayotte la 1ère du 13 janvier 2022

Un organigramme qui interroge les élus.

Première réunion CSE de cette année 2022. Une séance en grande partie consacrée aux discussions sur le nouvel organigramme que la direction souhaite mettre en place.

Le document suscite de nombreux débats depuis qu'il a été dévoilé. En effet la direction souhaite que le service numérique reste à part des deux autres médias traditionnels. Le prochain directeur éditorial n'aurait ainsi que la supervision des antennes télé et radio. A l'heure où l'on parle de convergence des médias, personne ne comprend la logique. La direction a présenté sa solution estimant que la nomination d'un·e chargé·e de communication transversale va permettre de régler les soucis de coordination dans la communication et le fonctionnement des trois médias.

Autre point de crispation, la volonté de nommer un second chef de régie. Un poste qui sera le cumul de deux fonctions (OPS et Chef de régie), ce dernier devant aussi s'occuper du support technique et seconder le responsable de maintenance qui part bientôt à la retraite. Tous craignent que le cumul ne se traduise par le regroupement de deux à trois postes en un et que la surcharge de travail occasionnée ne crée des disfonctionnements. L'expérience nous a déjà démontré que la nomination des postes d'encadrements tout en gardant leur fonction d'origine pose de problème de fonctionnement.

Même crainte aussi de surcharge de travail et de positionnement dans l'organigramme d'un poste de monteur que la direction souhaite redéployer en chargé de l'habillage tout en continuant à assurer le montage et les infographies.

L'UCSA-CGT n'est pas contre l'évolution de carrière des salariés mais elle doit se faire en tenant compte des priorités au regard des enjeux, des besoins et des orientations stratégiques de l'entreprise.

La direction doit nous présenter en amont un plan prévisionnel de dispositif de développement des compétences et de carrière à partir des entretiens individuels ainsi que le plan de formation qui va avec.

Les élus du CSE Mayotte la 1ère s'interrogent sur de nombreux aspects de cette réorganisation que vous trouverez dans $@ \underline{\text{cet avis}}$ adopté en séance et soutenu par l'UCSA-CGT Mayotte.

CSE Mayotte La 1ère

Covid 19: 27 salariés touchés en 2 semaines

Un point covid a été fait pour voir les actions menées afin de réduire les contaminations dans la station. Ces deux dernières semaines, plus de 27 salariés ont été touchés.

La direction assure que la désinfection des salles se fera désormais le matin et l'après-midi. Il n'y a pas de désinfection des véhicules mais des gels hydro alcooliques y sont laissé à disposition. On a signalé l'absence de perches pour certains journalistes notamment les nouveaux arrivants chez les pigistes. N'hésitez pas à aller voir le support technique. Il a été suggéré de récupérer les perches des journalistes en absence longue durée.

Concernant les émissions aucune consigne n'est passée en télé. En radio certains programmes ont été annulés pour préserver les ressources humaines en cette période d'absence maladie. Certains élus s'interrogent également sur la pertinence de supprimer une émission importante comme *Mparano* en cette période où les auditeurs sont en demande par rapport à la situation sanitaire.

Questions diverses

Des renforts de Paris et des Comores

Notez l'arrivée prochaine d'un rédacteur en chef de France 2 à partir de fin janvier pour épauler la rédaction. Il sera à nos côtés pendant 1 mois. La direction a aussi fait part de sa volonté de faire venir des journalistes des Comores en renfort. Selon elle une autre rédactrice en chef est intéressée pour venir prêter main forte mais les difficultés de planification des congés au sein de la rédaction ne permettraient pas de la détacher sur une période précise.

La direction invite donc une nouvelle fois les journalistes et leur hiérarchie à planifier leurs congés au plus vite pour avoir une visibilité sur l'année.

Permanence régie

La nécessité de mettre en place une permanence en régie a aussi été discutée. Entre 13h et 15h le service est vide ce qui ne permet pas de faire appel aux techniciens en cas de besoin. Le responsable du service explique qu'il est impossible de mettre en place ce système étant donné la charge de travail qui pèse sur ses équipes et l'amplitude horaire que cela engendrerait.

Notez le report des autres points à l'ordre du jour. Le vote du règlement intérieur ne s'est pas fait. Les élus CGT souhaitent modifier le texte pour permettre de mettre en place une commission SSCT (Santé, sécurité et condition de travail). Un outil indispensable au vu de la situation sanitaire et sociale. La direction s'y oppose pour des motifs financiers. Elle ne souhaite pas avoir à payer des experts pour accompagner les membres de la commission dans ses travaux. Le point a été ajourné.

Comme toujours vos élus restent vigilants et travaillent en toute transparence pour faire avancer les dossiers importants de la station.

CSE Mayotte La 1ère

Vos élus UCSA CGT

▲ Titulaires :

Maoulida BOINAHERY, Halda HALIDI, François MOISSULI, Amina OUILDAMEDINE.

▲ Suppléant·e·s :

Abal-Kassim ALI COMBO, Bakoko MADI BACO, Moinahamissi MOUSSA-MIRADJ, Saandati OMAR AHMED.

▲ Représentante syndicale : Yasmine DJAFFAR.

Le 17 janvier 2022

CSE Mayotte La 1ère

AVIS des élus de CSE sur le projet de réorganisation structurelle du centre technique et de la direction éditoriale.

En 2019, les élus du CSE cd Mayotte la 1ère étaient consultés sur un projet de réorganisation d'antenne avec un directeur éditorial qui devait gérer les 3 antennes tv, radio et numérique. Moins de 3 ans plus tard nous sommes consultés sur un autre projet de réorganisation d'antenne sans que celui de 2019 soit mis en application, avec un directeur éditorial qui aura sous sa responsabilité que deux antennes (TV et Radio) et une création d'un nouveau service d'habillage avec un seul poste récupéré à l'antenne TV (une reconversion d'une ancienne directrice d'antenne TV).

A la technique, une création d'un 2^{ème} poste de chef de régie par redéploiement interne d'un poste d'OPS et d'un poste d'habillage, chef monteur et infographiste.

Les élus de CSE Mayotte la 1ère s'interrogent sur de nombreux aspects :

- de la logique et de l'efficacité de détacher la cellule numérique de la direction éditorial à l'heure où on parle de la convergence des medias.
- une réorganisation sans précisions et vision concrète des objectifs attendus ;
- les emplois et les activités avec le rapprochement des 3 typologies de médias;
- les relations hiérarchiques, fonctionnelles ainsi que la gestion des participations croisées et des activités ;
- La volonté de modifier le projet de réorganisation déjà présenté ;
- La volonté de créer un second poste de chef de régie par déploiement de celui d'OPS, comment vont être réalisées les activités de chef de régie et d'OPS;
- Un jeu de mouvance de postes de travail sans précision sur la répartition des charges de travail et des compétences demandées sur les postes à créer. Des collaborateurs qui cumulent plusieurs postes sans qu'il est une visibilité des compétences nécessaires ni des évolutions possibles.

- Pas de gestion prévisionnelle des compétences permettant de voir les évolutions possibles sur les différents postes, les formations et les coûts du projet;
- Pas de précision sur les formations apportées et la gestion du changement pour l'ensemble du personnel, des objectifs attendus et des coûts prévus.
- L'organigramme doit correspondre au fonctionnement réel de la station

Au regard de l'importance de ce projet et de ses impacts pour les personnels en terme de risques, psychosociaux les élus estiment ne pas avoir suffisamment d'éléments pour donner un avis éclairé.

En effet pour pouvoir réaliser une véritable analyse des conséquences de ces changements, notamment en termes d'effets sur la charge mentale, la santé, les conditions de travail des salariés et des moyens globaux prévus, les élus renvoient ce point à la commission SSCT afin qu'elle puisse avec l'aide d'un ou des experts, nous faire une préconisation.

Adopté en séance par 3 voix et 1 contre des élus présents.

La CGT s'est Associée.